

VOTRE ENTREPRISE A BESOIN D'AIDE EN MATIERE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT ?

QUI SOMMES-NOUS ?

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et AKT for Wallonia, la **Cellule Environnement** est **active depuis 1994** et a pour mission principale de sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement.

Elle conseille, informe et oriente les entreprises dans leurs démarches environnementales, toujours avec les mêmes moteurs : **contact direct et confidentialité**.

Ses services, gratuits, sont destinés aux entreprises situées en Wallonie, qu'elles soient membres ou non d'AKT for Wallonia.

Il n'est pas toujours évident de bien comprendre la réglementation relative au permis d'environnement et encore moins de remplir un formulaire de demande.

La Cellule Environnement d'AKT for Wallonia peut vous aider dans vos démarches !

Connu anciennement sous le nom de permis d'exploiter, le **permis d'environnement** est un document indispensable pour pouvoir exploiter certaines activités et/ou installations en Wallonie.

En fonction de l'impact environnemental des diverses installations et activités concernées, la classe du permis, la procédure d'obtention et la durée de validité diffèrent.

On parle de demande de permis d'environnement pour les établissements de **classe 1 ou 2** (validité de 20 ans) et de déclaration pour les établissements de **classe 3** (validité de 10 ans). Cette classification est établie par un arrêté du gouvernement wallon¹.

¹ Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à études d'incidences et des installations et activités classées (M.B. 21.09.2002 - err. 04.10.2002)

NOTRE AIDE DANS LES DÉMARCHES RELATIVES AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT, C'EST :



Visiter durant **½ journée** les installations et activités de l'entreprise



Identifier les **installations** et **activités classées** en parcourant avec l'entreprise l'arrêté-liste



Aider l'entreprise à mieux **comprendre le formulaire de demande de permis** (classe 2 et 3)



Aider l'entreprise à identifier et à préparer les différents **documents à annexer** au formulaire

NOS OUTILS POUR AIDER LES ENTREPRISES EN MATIERE DE PERMIS :



Des exemples de **formulaires de permis classe 2 et 3 préremplis** pour une entreprise fictive



Un exemple de **schéma de procédé**



Un exemple de **plan descriptif**



Un exemple de **registre des modifications prérempli** pour une entreprise fictive

Retrouvez tous nos outils dans la boîte à outils de notre site internet www.environnement-entreprise.be.



AKT for Wallonia
Cellule Environnement
Boulevard Frère Orban 5
5000 Namur



Qu'est-ce qu'un permis d'environnement ?

Mon entreprise est-elle concernée ?

Quelle est la procédure d'obtention d'un permis d'environnement ?

Quelles sont les conditions d'exploitation à respecter ?

Mon entreprise évolue, comment mettre à jour mon permis ?

Mes autorisations actuelles sont-elles toujours valables ?

VOS CONTACTS À LA CELLULE ENVIRONNEMENT



Laetitia MONTANTE

Provinces du Brabant wallon, de
Namur et de Luxembourg
0472/04.41.84
laetitia.montante@akt.be



Sophie ORTINI

Province de Liège
0472/04.41.85
sophie.ortini@akt.be



Olivier CAPPELLIN

Province de Hainaut
0472/04.34.44
olivier.cappellin@akt.be